

Post Office Act, be now read a second time and referred to the Standing Committee on Justice and Legal Affairs.

And debate continuing;

[At 5.00 o'clock p.m., Private Members' Business was called pursuant to Standing Order 15 (4)]

(Notices of Motions)

By unanimous consent, all items preceding No. 20, were allowed to stand.

Mr. Caouette (Villeneuve), seconded by Mr. Gauthier (Roberval), moved,—That, in the opinion of this House, the government should consider the advisability of amending the Income Tax Act in order to exclude from taxable income all indemnities received by a voluntary fireman in the exercise of his duties, as well as to allow such firemen to deduct from their income all expenses incurred in the exercise of their duties.—(Notice of Motion No. 20).

And debate arising thereon;

Mr. Douglas (Bruce—Grey), seconded by Mr. Condon, moved in amendment thereto,—That the motion be amended by deleting all the words after the word "Act" and by substituting the following therefor:

"in order to exclude from taxable income indemnities received by part time firemen in the exercise of their duties of up to one thousand dollars, where such expenses and incomes are substantiated by proper T-4 slips issued by duly constituted municipal councils for the purpose of the filing of individual income tax returns by each such part time fireman."

And debate arising thereon;

The hour for Private Members' Business expired.

Debate was resumed on the motion of Mr. Blais, seconded by Mr. Lamontagne,—That Bill C-26, An Act to amend the Criminal Code, the Crown Liability Act and the Post Office Act, be now read a second time and referred to the Standing Committee on Justice and Legal Affairs.

After further debate, the question being put on the motion, by unanimous consent, a recorded division was deferred until 9.45 o'clock p.m. this day.

The Order being read for the second reading and reference to the Standing Committee on Agriculture of Bill C-29, An Act to amend the Farm Credit Act;

Mr. Whelan, seconded by Mr. Blais, moved,—That the Bill be now read a second time and referred to the Standing Committee on Agriculture.

And debate arising thereon;

déféré au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Le débat se poursuit;

(A cinq heures de l'après-midi, appel des affaires émanant des députés, suivant les dispositions du paragraphe (4) de l'article 15 du Règlement)

(Avis de motions)

Du consentement unanime, les articles précédant le numéro 20 sont réservés.

M. Caouette (Villeneuve), appuyé par M. Gauthier (Roberval), propose,—Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait étudier l'opportunité de modifier la Loi de l'impôt sur le revenu de manière à exclure du revenu imposable toute indemnité reçue par un pompier volontaire dans l'accomplissement de ses fonctions de même qu'à permettre à ces pompiers volontaires de déduire de leur revenu toutes les dépenses encourues dans l'exercice de leurs fonctions.—(Avis de motion n° 20).

Il s'élève un débat;

M. Douglas (Bruce—Grey), appuyé par M. Condon, propose l'amendement suivant,—Qu'on modifie la motion en remplaçant tous les mots suivant les mots «Loi de l'impôt sur le revenu» par ce qui suit:

«de manière à exclure du revenu imposable, à concurrence de mille dollars, les indemnités reçues dans l'exercice de ses fonctions par un pompier employé à temps partiel, lorsque ces dépenses et revenus sont étayés de bordereaux T-4 adéquats, émis par des conseils municipaux dûment constitués aux fins de la déclaration d'impôt sur le revenu des particuliers que doit remplir ce pompier employé à temps partiel.»

Il s'élève un débat;

L'heure réservée aux affaires émanant des députés est expirée.

Le débat reprend sur la motion de M. Blais, appuyé par M. Lamontagne,—Que le Bill C-26, Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur la responsabilité de la Couronne et la Loi sur les postes, soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent de la justice et des questions juridiques.

Après plus ample débat, cette motion étant mise aux voix, du consentement unanime, un vote par appel nominal est différé à 9 h. 45 ce soir.

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi au Comité permanent de l'agriculture du Bill C-29, Loi modifiant la Loi sur le crédit agricole.

M. Whelan, appuyé par M. Blais, propose,—Que ce bill soit maintenant lu une deuxième fois et déféré au Comité permanent de l'agriculture.

Il s'élève un débat;